

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Mouila : l'oncle et ses deux nièces périssent dans la Ngounié

F.N
Mouila/Gabon

LA rivière Ngounié qui traverse de part en part Mouila, le chef-lieu de la province de la Ngounié, a endeuillé des familles en arrachant à la vie deux fillettes et un adulte le 17 octobre dernier dans l'après-midi. Les victimes sont : Diane Yacouba, Ivoirien de 30 ans, chauffeur prestataire à Olam Palm, et ses deux nièces Diane Aminata et Coulibaly Aminata, âgées respectivement de 8 et 7

ans. Cet après-midi-là, indique une source proche du dossier, le conducteur ivoirien s'est rendu au débarcadère de la rive gauche de la Ngounié, pour laver son camion de type Canter. À ses côtés, les enfants des voisins et les deux filles de son grand frère. Sur le site, alors que Diane Yacouba nettoie le camion, ses deux nièces se détachent du petit groupe pour prendre un bain. Déjouant ainsi l'attention de ce dernier. Quand l'Ivoirien saute à l'eau pour les secourir,

les deux fillettes sont déjà loin du rivage. Détail important, le sauveteur de circonstance ne sait finalement pas nager et il coule rapidement. Repêchée le même jour peu de temps avant la tombée

de la nuit, Diane Aminata rendra malheureusement l'âme sur le chemin de l'hôpital. Le corps de Coulibaly Aminata et celui de son oncle Diane Yacouba ont, quant à eux, été retrouvés hier matin.



La partie de la Ngounié où le drame s'est produit.

Koula-Moutou : un jeune homme se noie dans la Bouengué



Le débarcadère où le jeune homme est passé de vie à trépas.

D.M
Koula-Moutou/Gabon

ISAAC Mayombo Mba, Gabonais de 18 ans, s'est dernièrement noyé la mort dans les eaux troubles de la Bouengué, le principal cours d'eau qui traverse Koula-Moutou, le chef-lieu de la province de l'Ogooué-Lolo. Selon des sources proches de la famille, les faits ont eu lieu au quartier Mandji-Bouengué, dans le 2e arrondissement de la commune. Elles font également état de ce qu'Isaac Mayombo Mba souffrait de troubles mentaux. Mais qu'il n'aurait jamais posé

un acte désespéré tendant à mettre fin à sa vie. Le jour des faits, il se serait donc rendu du côté du débarcadère de Mandji-Bouengué pour prendre un bain. Malheureusement, il a été emporté par le courant qui était, semble-t-il, fort. Son corps a d'ailleurs été retrouvé non loin de l'apponnement. La dépouille a été retirée de la rivière, après un constat effectué par les officiers de police judiciaire (OPJ) sous la supervision des responsables du parquet de Koula-Moutou. C'est hier que l'infortuné devait être inhumé au village Lebani, dans le canton de la Basse-Lombo.

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIES, DE L'EDUCATION NATIONALE, CHARGE DE LA FORMATION CIVIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Date de lancement : 20 Octobre 2021

Appel d'offres : N°003/AOO/MESRSTTENFC/CONSTRUCTION/2021

Nom du projet : Travaux de construction des lieux d'aisance dans les établissements scolaires.

Source de financement : Etat gabonais.

1. OBJET

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, du Transfert de Technologies, de l'Éducation Nationale, chargé de la Formation Civique lance un appel d'offres pour la réalisation des Travaux de construction des lieux d'aisance dans quatre (04) établissements scolaires, dans l'optique d'améliorer l'hygiène au sein des établissements scolaires publics.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Commission Conjointe DGPIE-DCAF, 2^{ème} étage du Bâtiment de l'Inspection Générale des Services du Ministère en charge de l'Éducation Nationale, Cabinet du Directeur Central des Affaires Financières, située au quartier 9 Etages.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche Scientifique, du Transfert
de Technologies, de l'Éducation Nationale,
chargé de la Formation Civique



Pr Patrick MOUGUIAMA-DAOUDA

Contacts :

- Téléphones : 074 76 64 57 – 077 35 12 66 ;
- E-mail : penanega@yahoo.fr – rzengui
hurdin@yahoo.fr

NB: En application de l'arrêté n°032/21/MER/MBCP du 21 juillet 2021 fixant les frais pour la passation des marchés publics, le montant fixé pour les entreprises bénéficiant d'un agrément PME est de 100 000 F CFA.

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **mardi 9 Novembre 2021 à 10 heures** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **mardi 9 Novembre 2021 à 11 heures** dans la salle de réunion du Ministère en charge de l'Éducation Nationale.

Le Directeur Général des Marchés Publics



Eugène Pénafort MINTSA OYAME